



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

CG/PK

P.V. FI 14

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021

(visioconférence)

Ordre du jour :

Entrevue avec les représentants de la Bourse de Luxembourg (LuxSE) au sujet du Luxembourg Green Exchange (LGX)

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Georges Engel, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue remplaçant M. François Benoy, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

Mme Julie Becker, CEO de LuxSE
M. Maurice Bauer, Secrétaire général de LuxSE
Mme Laetitia Hamon, Head of sustainable finance de LuxSE

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. François Benoy

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

Après quelques mots de bienvenue de la part du Président de la Commission des Finances et du Budget, Mme Julie Becker, en guise d'introduction, revient sur l'historique de la Bourse de Luxembourg (LuxSE) qui a abouti à la création du Luxembourg Green Exchange (LGX) en 2016, neuf mois après la signature de l'accord de Paris sur le climat et un an après l'adoption, par les Nations Unies, de l'agenda des objectifs de développement durable.

La **Bourse de Luxembourg (LuxSE)** a toujours été à la pointe de l'innovation, très ouverte sur de nouveaux produits, sa taille lui permettant d'être extrêmement agile. Elle est un acteur global en tant que prestataire de services au profit des marchés des capitaux internationaux (voir page 3 de la présentation reprise en annexe), mettant en relation des émetteurs (issuers) avec des investisseurs qui trouvent sur les écrans de la Bourse de Luxembourg toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions d'investissement éclairées. La Bourse de Luxembourg est réputée en tant que bourse des émetteurs souverains (sovereigns) et

supranationaux : 70 pays viennent coter leurs instruments financiers obligataires auprès de la Bourse de Luxembourg lorsqu'ils lèvent de la dette pour financer leur développement. Le terme de « bourse des bourses » est même parfois évoqué puisque récemment, lorsque la Deutsche Börse a levé de la dette pour ses propres besoins, elle a été cotée non seulement à Francfort, mais également à la Bourse de Luxembourg à cet effet.

Trois critères distinguent la Bourse de Luxembourg des bourses plus traditionnelles en Europe :

- il ne s'agit pas d'une bourse de trading (il y a très peu d'échanges de titres), mais d'une bourse de cotation ;
- il s'agit d'une bourse obligataire plutôt qu'une bourse « equity » (ou une « securities exchange » plutôt qu'une « stock exchange ») - sur les 36.000 valeurs cotées à Luxembourg, 32.000 sont des « bonds », des obligations ou des fonds d'investissement ;
- la Bourse de Luxembourg a une dimension internationale en raison d'un marché domestique plutôt restreint.

La **Luxembourg Green Exchange (LGX)** a été créée en 2016 pour contribuer à l'agenda des Nations Unies et aux 17 objectifs de développement durable. L'idée à la base était de mieux répondre aux besoins du marché et surtout de déterminer « ce qui était vert » et comment mesurer cette notion, puisqu'aucune définition n'existait encore au moment de la création de LGX. A cette époque, le marché était régulé par lui-même, basé sur des lignes directrices purement volontaires et appliquées de façon facultative par les acteurs du marché. L'ICMA (International Capital Market Association) avait créé un groupe de travail en 2014 constitué d'environ 200 banques qui ont établi les meilleures pratiques de marché (qui s'articulent autour de quatre piliers) : les principes applicables aux obligations vertes (green bond principles (GBP)), qui reposent essentiellement sur la transparence.

A cette époque, il était communément admis qu'une banque qui souhaitait émettre une obligation verte, se conforme au principe d'émettre un cadre (framework), obligatoirement revu par un tiers spécialisé, un expert de seconde opinion (« second-party opinion (SPO) provider »), pour donner un minimum de légitimité et une assurance indépendante au cadre mis en place. Le deuxième pilier concerne la détermination de l'utilisation des fonds (use of proceeds) levés à travers une obligation : il peut s'agir de projets verts, sociaux, relatifs à l'éducation, à la diversité, au logement social, etc. La transparence est essentielle et l'émetteur doit s'engager à expliquer clairement au marché dans quel cadre il va lever ces fonds, comment il va les allouer et assurer ensuite la traçabilité des fonds levés. Post émission, il s'engage à fournir un rapport d'allocation des fonds, voire un rapport d'impact. Tous ces critères facultatifs étaient plus ou moins suivis, surtout la mise en place d'un cadre et la présentation d'une seconde opinion.

LGX s'est positionnée sur le sujet pour apporter de la clarté et de l'intégrité au marché dans le but d'aider les émetteurs, mais également pour protéger les investisseurs. LGX a joué un rôle de pionnier dans le développement des standards, car lors de la création de LGX, il a été décidé de rendre obligatoire le respect des critères cités ci-avant, jusqu'alors facultatifs, pour fournir une assurance à l'investisseur que les obligations vertes affichées sur cette bourse remplissaient de façon obligatoire les meilleures pratiques de marché. C'était un pari dans la mesure où certains acteurs auraient pu être dissuadés de rejoindre la plateforme. Finalement, il s'est avéré que c'était un pari gagnant, puisque les émetteurs d'obligations vertes ont souhaité faire partie de ce « club fermé » éligible sur la bourse verte – comme si un label de qualité supplémentaire leur était ainsi attribué. La plateforme de LGX s'est étendue non seulement aux obligations vertes en 2016, mais aussi aux obligations sociales et durables en 2017, puis aux fonds d'investissement (ESG funds) en 2018. En 2020, LGX a encore innové, pour mieux répondre aux demandes du marché, en affichant aussi des sustainability-linked bonds (SLB), obligations qui financent des projets de tous types et pour lesquels l'émetteur

doit établir des améliorations dans sa stratégie globale de durabilité, ambitieuses, précises, basées sur la science et vérifiées par un tiers indépendant à une date précise. En cas de non-atteinte des objectifs de performance prédéfinis en matière de durabilité, le coupon de l'obligation peut varier.

Exemples :

green bond : émis par une société pour financer des parcs éoliens : évaluation du projet de parcs éoliens

sustainability-linked bond : peut être émis par une entreprise polluante, mais qui s'engage à devenir plus durable : évaluation de l'amélioration de la durabilité de la société émettrice

Un grand nombre d'émetteurs, tel l'ESM (European Stability Mechanism) à Luxembourg, qui aident les Etats à faire face à des crises financières, peuvent désormais, en adoptant une stratégie de durabilité à leur niveau, émettre des sustainability-linked bonds.

Depuis 2021, LGX affiche aussi les « climate-aligned issuers », qui sont des émetteurs analysés par la fondation CBI (climate bonds initiative), basée à Londres, experte en matière d'obligations vertes. CBI examine la nature des revenus de ce type d'émetteurs qui sont par défaut exclusivement positionnés sur des secteurs verts (neutralité climatique de leurs revenus au minimum 75%).

Grâce à l'ensemble de ces développements, la Bourse de Luxembourg a été une pionnière et reste un leader en matière d'affichage d'obligations et d'instruments durables. En septembre 2021, la Bourse de Luxembourg a fêté les 5 ans de LGX et la 1.000^e obligation verte affichée sur la Bourse a été célébrée au mois de mai 2021. A l'heure actuelle, LGX affiche presque 1.200 obligations vertes, durables et sociales, libellées dans 35 devises, et qui représentent un montant de plus de 600 milliards d'euros qui servent à financer des objectifs environnementaux, sociables ou durables.

L'équipe de LGX se charge de vérifier systématiquement que tous les émetteurs affichés sur la plateforme de LGX respectent tous les critères fixés (voir slide 10 en annexe) et fournissent les rapports d'allocation d'actifs et des rapports d'impact lorsqu'ils sont dus.

La Bourse de Luxembourg offre deux nouveaux services, lancés pendant la pandémie, afin de faire face aux défis existant en matière de finance durable. Le premier est lié à la sensibilisation à et à la connaissance de cette matière nouvelle et peu connue. Grâce à sa spécialisation, la Bourse de Luxembourg est très sollicitée par le marché. C'est pour cette raison et dans le but final de protéger l'investisseur, en passant par l'éducation, que la Bourse de Luxembourg a créé la première école de la bourse verte, la LGX Academy (voir slide 11 en annexe). La LGX Academy dispense une formation certifiée, à travers différents modules, au Luxembourg, mais également dans le monde entier. Par ce biais, la Bourse peut contribuer au développement des marchés de capitaux durables dans des pays en voie de développement.

Le LGX DataHub constitue le deuxième service nouveau de la Bourse. Il s'agit d'une base centralisée de données, unique au monde et extrêmement granulaire, dans laquelle sont publiées les obligations affichées sur LGX, mais également toutes les obligations vertes, durables et sociales affichées sur une bourse dans le monde (voir slide 12 en annexe). Plus de 5.000 obligations sont ainsi analysées par les équipes de LGX, grâce aussi à des systèmes d'intelligence artificielle ; pour chaque obligation, plus de 150 points de données sont extraits pour permettre très facilement à des investisseurs, à des gestionnaires d'actifs, aux superviseurs et aux émetteurs de comparer les caractéristiques d'une obligation par rapport à une autre. Le LGX DataHub aide les investisseurs et les gestionnaires d'actifs et de fonds à se conformer à la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) en vigueur.

L'utilisation de la plateforme LGX apporte les bénéfices suivants aux émetteurs et aux investisseurs (voir slide 13 en annexe) :

LGX permet aux émetteurs de lever des capitaux durables en augmentant leur visibilité et en promouvant leurs efforts de transparence et de diversifier la base de leurs investisseurs.

En rendant obligatoire le respect des best practices, LGX a fourni une grande assurance aux investisseurs et leur permet de comparer une obligation par rapport à une autre. L'information est librement accessible et fournit donc un grand niveau de transparence dans l'objectif de maintenir l'intégrité du marché.

*

Quelques **exemples d'obligations affichées sur LGX** sont ensuite présentés aux membres de la Commission par Mme Laetitia Hamon. Parmi ces exemples, sont citées des obligations sociales finançant des activités en lien avec la pandémie de la COVID-19, émanant de la Banque de développement africaine et d'un institut de crédit espagnol.

Il est précisé que ces émetteurs ont fourni un cadre (framework) expliquant comment ils ont l'intention d'utiliser les financements levés par les obligations et quelle population est la cible de ces financements.

Pendant l'année 2020, LGX a levé les frais liés à la cotation pour les obligations liées à la COVID-19 après un screening approfondi. Cette mesure a touché une douzaine d'obligations.

Est ensuite présenté l'exemple de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui a été la première banque de développement à émettre des obligations vertes en 2007, les « climate awareness bonds » (CAB) et les « sustainability awareness bonds » (SAB). A l'heure actuelle, la BEI présente 51 « climate awareness bonds » et 8 « sustainability awareness bonds » sur LGX.

La BEI émet le cadre (framework) dans lequel elle explique la manière selon laquelle elle va sélectionner les projets qu'elle compte financer par le biais des obligations et selon laquelle elle va gérer les fonds récoltés en attendant de financer les projets sélectionnés et comment elle va informer (to report) sur l'allocation et l'impact de ces obligations. LGX examine le « framework » présenté par l'émetteur, ainsi que les rapports qu'il doit présenter au fur et à mesure du temps.

Après un an et chaque année, les obligations sont soumises à une revue par un auditeur dont les rapports sont examinés par LGX.

Depuis peu, la BEI tente d'aligner ses obligations vertes sur la taxonomie européenne.

Le prochain exemple est celui du programme SURE (Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency) de l'Union européenne¹. Une partie du financement SURE est levée par le biais d'obligations sociales (social bonds). Pour respecter les bonnes pratiques de marché, l'UE a publié, en octobre 2020, son « EU SURE Social Bond Framework » qui décrit la manière dont les financements seront utilisés et comment aura lieu le « reporting » par la suite. Le

¹ L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) s'adresse aux Etats membres (EM) qui ont besoin de mobiliser des moyens financiers importants pour lutter contre les conséquences économiques et sociales néfastes de la pandémie de COVID-19 sur leur territoire. Il peut fournir aux EM touchés une assistance financière d'un montant maximal de 100 milliards d'euros, sous la forme de prêts de l'UE, afin de leur permettre de faire face à l'augmentation soudaine des dépenses publiques destinées à préserver l'emploi. (source : commission européenne)

premier « social bond » a été émis en octobre 2020 pour un montant de 17 milliards d'euros et a été sursouscrit 13 fois. Entre octobre 2020 et mai 2021, 80 milliards d'euros de social bonds ont été émis à travers 7 émissions différentes.

Le framework de l'UE a été vérifié par le « SPO » Sustainalytics et, depuis mars 2021, l'UE publie des rapports « post-issuance » sur l'allocation des fonds en question et sur l'impact généré.

Le dernier exemple cité est celui du plan de relance NextGenerationEU². Pour financer cet instrument, la Commission, au nom de l'UE, lève un montant de 800 milliards d'euros dont 30%, soit 250 milliards d'euros, seront émis à travers des obligations vertes. La première obligation verte de ce programme a été émise le 21 octobre 2021 pour un montant de 12 milliards d'euros. L'émission a été sursouscrite 7 fois. Les obligations en question sont listées sur LGX.

NextGenerationEU finance des projets dans 9 catégories différentes dont celles de l'efficacité énergétique, de l'adaptation au changement climatique, de l'eau et de la gestion des déchets, des transports et infrastructures propres, de la protection de la nature, de la réhabilitation et de la biodiversité. Le rapport d'allocation sera sujet à un audit externe et les rapports d'impact montreront l'impact environnemental des projets financés par le biais de ces obligations.

*

Finalement, LGX est fière d'avoir reçu, en 2020, le « UN Global Climate Action Award » de la part des Nations Unies qui reconnaît les efforts réalisés par LGX en faveur de l'action climatique et de la transition carbone.

*

Echange de vues :

- En réponse à une question de M. André Bauler, Mme Hamon explique qu'il existe deux types de sociétés de tiers indépendants révisant les obligations durables/vertes. Les premiers sont les « second party opinion » (SPO), entités qui jugent de l'alignement du « framework » à des standards internationaux (avant émission). Les seconds vérifient si l'argent a été utilisé à bon escient (après émission) ; cette vérification revêt la forme d'un audit et est, par conséquent, souvent réalisée par des sociétés d'audit traditionnelles (soumises aux règles de l'audit financier). Des réflexions sur la mise en place éventuelle d'un agrément destiné aux SPO sont en cours, surtout dans le cadre des « EU green bonds standards » plus exigeants que les standards actuels. Dans ce dernier cas, l'ESMA serait l'organe de vérification de l'intégrité de ces SPO.
- La CEO de LUXSE répond par la négative à la question de M. Bauler qui souhaite savoir si LuxSE dispose de données sur la typologie des investisseurs achetant des obligations durables. Par contre, LuxSE est en relation avec des investisseurs et observe ainsi que, de par la réglementation européenne qui les oblige à adopter les bonnes pratiques en matière de durabilité (p. ex. dans leur politique de gestion des risques, dans leur politique d'investissement et de diversification, dans la manière dont fonctionnent leurs chaînes d'approvisionnement), les investisseurs ont des mandats d'investissement et des profils de plus en plus durables.

² Next Generation EU est un instrument temporaire de relance de plus de 800 milliards d'euros destiné à aider à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie due au coronavirus. (source : commission européenne)

Au début de l'émission d'obligations vertes, les investisseurs étaient surtout des investisseurs institutionnels (p. ex. les fonds de pension), alors qu'aujourd'hui cette tendance d'investir dans le « vert » s'est fortement diversifiée, entre autres en relation avec la pression de la société civile.

- M. Laurent Mosar revient aux discussions actuellement menées au niveau de la Commission européenne et portant sur l'inclusion éventuelle de l'énergie nucléaire et du gaz dans la taxonomie européenne (liste des activités économiques pouvant bénéficier des avantages de la « finance verte »). Quelles conséquences aurait une telle inclusion sur les fonds durables puisque, dans cette hypothèse, les fonds investissant dans l'énergie nucléaire et dans le gaz pourraient être davantage soutenus à l'avenir.

La CEO de LuxSE rappelle que, comme à la base la finance doit soutenir le développement d'une économie réelle soutenable avant de l'être elle-même, il est important de savoir quels projets sont considérés durables. Il appartient à la science d'apporter des éclaircissements à ce sujet. La taxonomie établie par l'UE ne comporte pas seulement des activités « vertes », mais elle inclut également des éléments de transition qui ne sont pas considérés comme suffisamment verts aujourd'hui, mais qui pourront le devenir s'ils évoluent dans le bon sens. L'inclusion ou non de l'énergie nucléaire dans la taxonomie est sur le point d'être décidée ; elle devrait l'être sur base d'expertises scientifiques.

Mme Hamon précise que la taxonomie est basée sur six objectifs environnementaux de l'UE, dont les deux premiers, « climate change mitigation » et « climate change adaptation » ont été adressés par un premier acte délégué établi de la Commission européenne. Certains sont d'avis que, dans cette catégorie, le nucléaire pourrait contribuer à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique. Ce sujet est actuellement très débattu. Dans tous les cas, LGX sera tout à fait transparente à ce sujet : si des obligations vertes finançaient ce type de projet, ce serait clairement affiché afin que les investisseurs en soient informés.

Il est finalement conclu qu'au cas où l'énergie nucléaire et le gaz seront « reconnus » par la taxonomie, des obligations dites vertes pourront contribuer au financement de ces secteurs.

- Comme, selon le STATEC, 2 milliards d'euros se sont accumulés sur les comptes bancaires des épargnants en 2020, M. Mosar s'interroge quant à d'éventuelles démarches à entreprendre pour encourager les particuliers et les sociétés à investir davantage dans des fonds durables. Il lance l'idée de la mise en place d'incitatifs fiscaux à cet effet.

La CEO de LuxSE émet un jugement favorable à l'encontre de l'idée de M. Mosar. Elle signale que LuxSE a déjà émis un certain nombre d'idées à travers différents groupes de travail au sein d'associations de la place financière et du gouvernement. Une idée d'incitatif pourrait par exemple être l'instauration d'une mesure du type « loi Rau », similaire à celle qui a existé dans le passé, en faisant en sorte qu'elle ne bénéficie pas uniquement à des entités luxembourgeoises (ce qui avait été reproché par la Commission européenne et qui avait mené à la suppression de la loi Rau de l'époque). Il serait intéressant de combiner l'éducation financière avec la possibilité d'investir à long terme dans des produits durables permettant en même temps aux investisseurs de financer leurs pensions. La mise à disposition d'outils digitaux ludiques pourrait également amener les investisseurs de la nouvelle génération à s'intéresser aux investissements durables.

Mme Hamon partage tout à fait ces propos et insiste encore sur l'importance de l'éducation des futurs investisseurs. Elle souligne également qu'une bonne formation des conseillers financiers, auxquels recourt un bon nombre d'investisseurs, est également primordiale,

puisque'il leur appartient d'expliquer et de vendre les produits financiers durables en mettant en avant leurs aspects de performance financière et de performance extra-financière.

Le Président de la Commission des Finances et du Budget remercie les représentants de LuxSE pour cet échange très intéressant. En réaction à ses propos, la CEO de LuxSE signale que la LGX Academy preste des formations sur mesure en cas de besoin. Pour conclure, elle annonce que LuxSE détient presque 50% de part de marché dans le monde et qu'elle constitue toujours la plateforme de référence de tous les supranationaux.

Luxembourg, le 14 janvier 2022

Annexe :

Présentation powerpoint de LuxSE

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Luxembourg Stock Exchange

December 2021



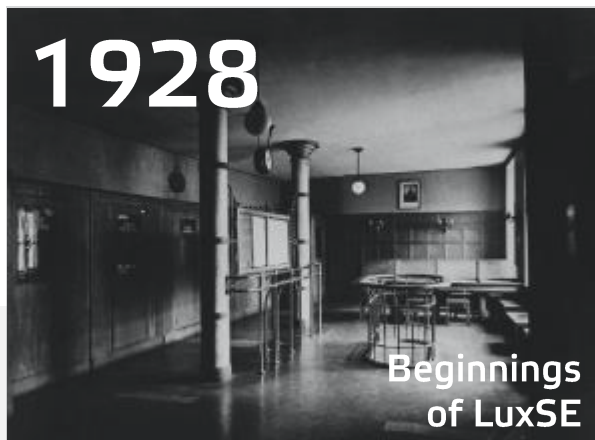
LUXEMBOURG
STOCK EXCHANGE



LUXEMBOURG
GREEN EXCHANGE

Agile, international, innovative

These three words best describe our 90-year journey



1st**Eurobond**
Autostrade1st**GDR
in Europe**
Samsung1st**Climate awareness
bond**
EIB1st**Dim sum bond
in Europe**
Volkswagen1st**Sovereign
green bond**
Poland1st**Sovereign sustainability
bond in Europe**
Luxembourg

1953

1963

1964

1990

2002

2007

2008

2011

2016

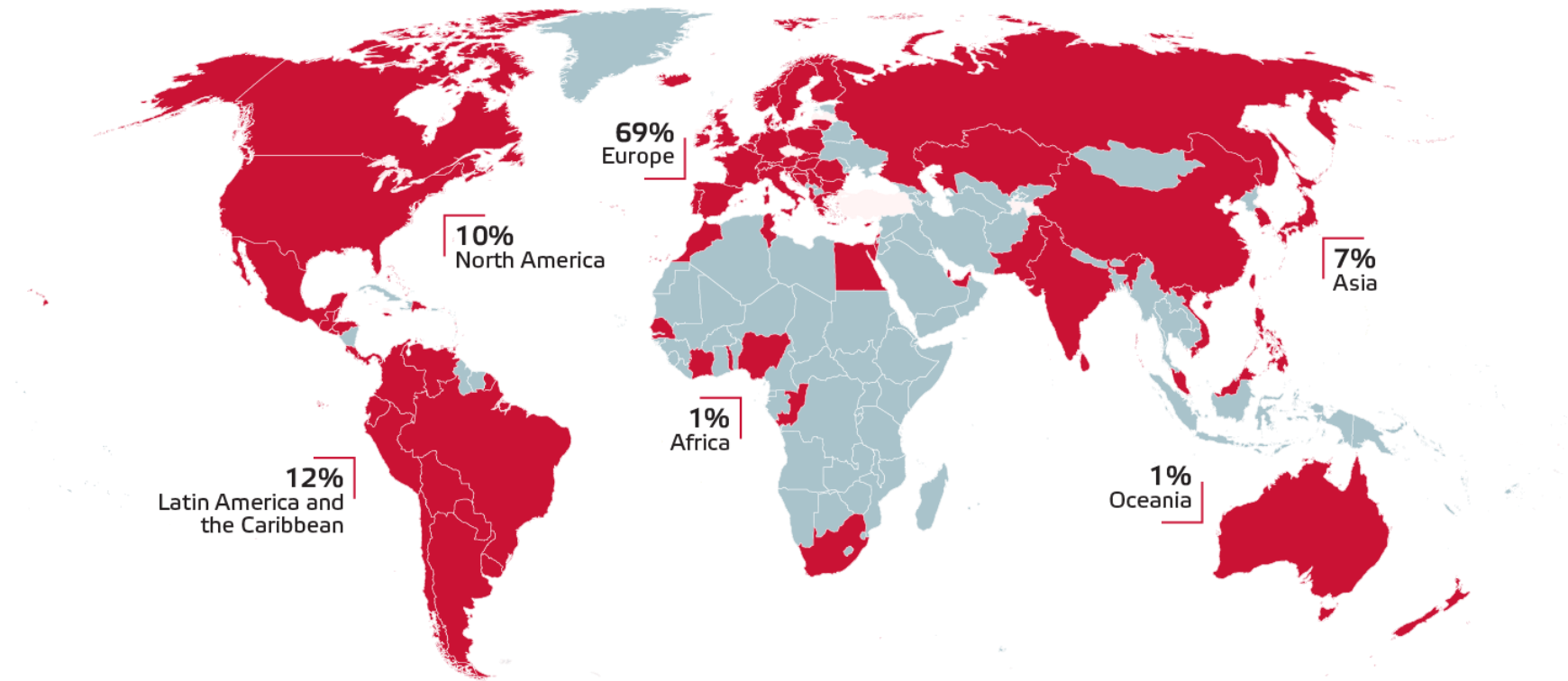
2016

2020

2020

1st**Bond in USD
in Europe**
World Bank1st**Japanese corporate
bond in Europe**
Takeda1st**Sukuk in Europe**
Malaysia1st**Green bond**
World Bank1st**Chinese green bond
in Europe**
Bank of China1st**EU SURE social bond**
European Commission

Geographical distribution of issuers



16

Supranational
issuers

117

Sovereigns and
quasi-sovereigns

2,000+

Issuers

37,500+

Listings

65

Currencies

Creation of the world's first and leading green exchange in 2016



LUXEMBOURG
GREEN EXCHANGE

Unlocking Sustainable Capital



The 17 SDGs and reaching the global climate goals are the main challenge for the future

Leadership role in the development of standards and disclosure

- Member of the WFE's* working group on sustainability
- Member of the UN-sponsored SSE Initiative
- Member of the FESE Sustainable Finance Task Force
- Member of a range of industry groups in Luxembourg (i.e ABBL, LSFI, HCPF, etc.)
- Member of the Advisory Council of Green Bond Principles & Social Bond Principles and other ICMA working groups
- Partner of the Climate Bonds Initiative (CBI)
- Participation in COP 21, COP 22, COP 23 and COP 24

LuxSE's direct contribution:

- Member of the EU Commission's HLEG on sustainable finance
- Member of the EU Commission's TEG on sustainable finance
- EU Commission's Consultations on sustainable finance





2 | Luxembourg Green Exchange Is the leading venue for GSSS bonds worldwide



EUR 600+ bn
issued in total

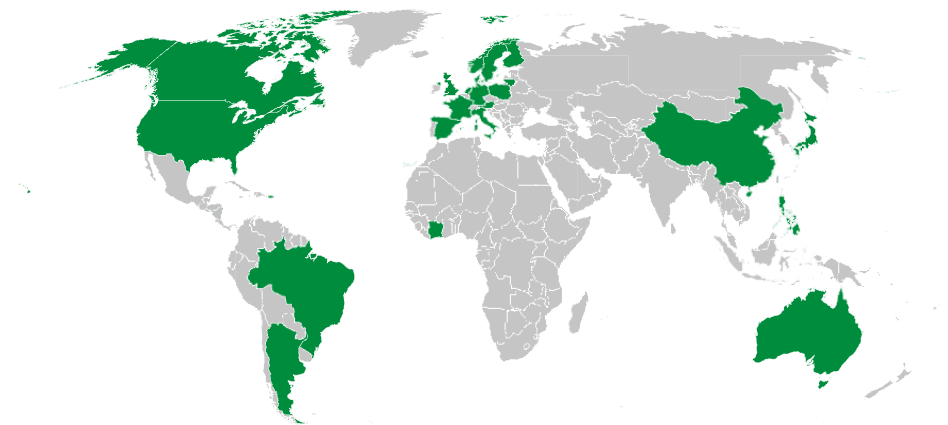


1,150+ bonds
denominated in 35 currencies



The leading venue
for green, social and sustainability bonds
listed worldwide

Geographical distribution of LGX issuers



LUXEMBOURG
GREEN EXCHANGE

Alignment with the highest international standards

- Project eligibility, selection, monitoring, reporting



2 | Luxembourg Green Exchange Sets the bar high for transparency



REGISTRATION

BdL market

Euro MTF

Securities Official List (SOL)



CLASSIFICATION



TRANSPARENCY AND DISCLOSURE



COMMITMENT TO ONGOING REPORTING



LGX review process

Listing

In order to be eligible on LGX, the bond must be listed in LuxSE (BLD, Euro MTF, SOL).

Self labelling of the bond

Upon receipt of listing documentation, LGX checks the "use of proceeds" language in the legal documentation and classifies the bond.

No formalised request required from issuer

Pre-issuance External Review

LGX looks and assesses the external review. It is also best practice to have a Framework.

Security admitted to LGX &
Confirmation message sent to issuer

Commitment to Post-issuance Reporting

In order to be eligible to LGX, the issuer must commit to report at least on allocation. LGX conducts regular checks on the issuer's website.

No action required by the issuer

➤ Learn from the industry's experts

Issuers, investors and assets managers can now become ESG (Environmental, Social and Governance) professionals through LGX Academy's in-person lectures that allow them to both unlock their full potential and help direct future capital flows towards Sustainable Finance.

Why LGX Academy?

- ✓ Completion of Training Certificate
- ✓ Tailor-made courses
- ✓ Lectures by Sustainable Finance experts
- ✓ Actionable guidance for your organisation
- ✓ Unrivalled insights on market developments
- ✓ Partnership with House of Training Luxembourg



Fundamentals of Sustainable Finance



Products and Standards



Sustainable Bonds Ecosystem

> Our DataHub will put you back in the drivers' seat, enabling you to spend more time on value added analysis and less time on collecting and structuring data.

- Our first-of-its-kind DataHub brings data points from the whole universe of labelled sustainable bonds to you.
- Insight-packed data to propel your sustainable investment strategy.
- Create, monitor and report on your sustainable investment decisions with structured data.
- The LGX DataHub provides a solution that streamlines analysis and data availability. We provide you with intelligent structure and an unprecedented level of granularity into insightful data in one place.



> Features of the LGX Data Hub



Dashboard



Focused
Views



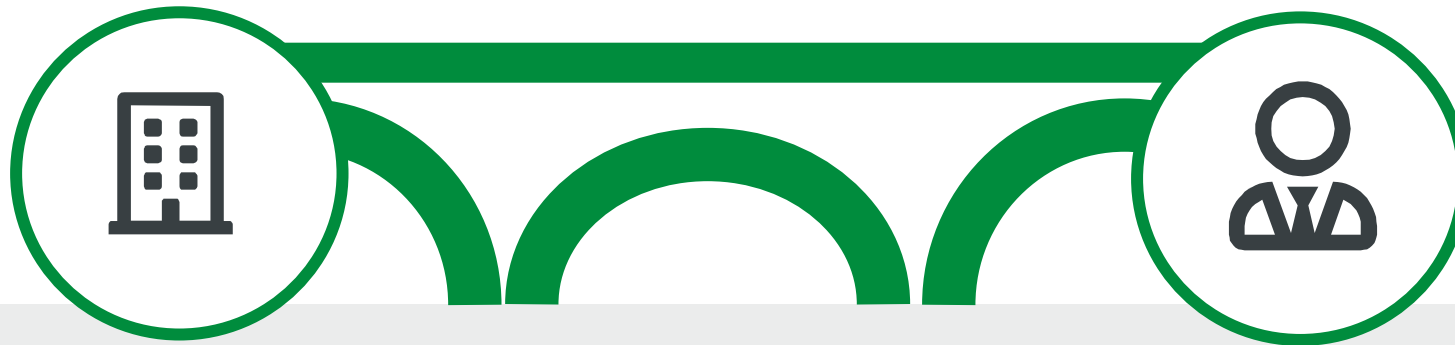
Search &
Compare



Watchlist &
Notifications



Automated
Data Feeds



> For issuers:

- Additional **channel to communicate** with **new and prospective investors**
- Highest **visibility** & enhanced ESG profile
- Leverage of **disclosure efforts** via an information platform service
- **Free upload of sustainable documentation**

> For investors:

- Easy access to **highly transparent** sustainable financial instruments
- Free and unrestricted **access to sustainability-related information**
- Improved **comparability** of sustainable financial instruments
- High level of transparency

4 | Luxembourg Green Exchange Our achievements

2020 UN Global Climate Action Award

We are proud winners of this prestigious prize by the UN Climate Change in the category of Financing for Climate-Friendly Investment for LGX and our work to tackle climate change

Global Climate Action

United Nations Climate Change



Environmental Finance Awards 2017 – 2021



Climate Bonds Initiative –
London, March 2019
Green Bond Awards –
Green Bond Listing Venue 2018



Climate Bonds Initiative -
London, March 2017
Green Bond Certificates –
Pioneer Listing Rules 2016



Research Institute for
Environmental Finance (RIEF) -
Tokyo, January 2017
Award for outstanding performance
and lasting contribution to
Sustainable Finance



Luxembourg Finance Awards
2017 - Luxembourg,
December 2017
Outstanding contribution to the
Financial Center of Luxembourg



Luxembourg Finance Awards
2021 - Luxembourg,
March 2021
Best Green &
Sustainable Initiative

Thank you!

This document as well as all information contained herein (collectively the "Document") is provided to you for information purposes only. Although the Luxembourg Stock Exchange/Luxembourg Green Exchange (LuxSE/LGX) has made reasonable efforts to ensure that the Document is accurate and not misleading, LuxSE/LGX does not accept any responsibility or liability of any kind whether for the accuracy, reliability or completeness of the Document or for any action refrained or taken or results obtained from the use of the Document. The Document does not constitute and is not construed as any advice, recommendation, undertaking or commitment from or on behalf of LuxSE/LGX. The Document shall not be substitute for your own researches, investigations, verifications or consultation for professional or legal advice. The Document is confidential. It must not be disclosed, disseminated, copied, or distributed to third parties.

